

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 15.073

## DECISION

*Concernant l'aliénation de pontons et de passerelles du Port de ROYAN  
(Monsieur François FELTAIN)*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 14.0689 en date du 17 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la proposition de Monsieur François FELTAIN,

## D E C I D E

- d'aliéner des pontons et passerelles du Port de ROYAN pour un montant de 1 112,00 € (Mille cent douze euros) à Monsieur François FELTAIN, 9 rue des saules – 17200 ROYAN.

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 775.41460 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 février 2015

Fait à ROYAN, le 11 février 2015  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO